

ANECDOTES ET BONS-MOTS.

UN philosophe voyant un Athénien, qui, dans un mouvement de colère, maltraitait son esclave, dit : “Voilà un esclave qui en frappe un autre.” Parole pleine de sens, qui nous fait comprendre le prix d'une âme qui sait se posséder et n'être pas esclave de ses passions.

Un chef d'esclaves révoltés fut pris, les armes à la main, avec plusieurs de son parti. Le général vainqueur lui demanda quel traitement-il croyait que lui et ses compagnons avaient mérité.—“Celui que méritent de braves gens, qui s'estiment dignes de la liberté.”—Le général leur accorda leur pardon, et les incorpora dans son armée.

L'empereur ADRIEN rencontrant un homme qui l'avait offensé, avant qu'il parvînt à l'empire : “Approche, lui dit-il ; tu n'as plus rien à craindre de ma part ; je suis empereur.”

Des courtisans de PHILIPPE-LE-BEL excitaient ce prince à sévir contre un prélat qui l'avait offensé : “C'est parce que je puis me venger, dit-il, que je ne dois pas le faire.”

GUILLAUME-le-Batard, duc de Normandie, appelé à la couronne par le testament d'ÉDOUARD III, étant entré dans le royaume avec de bonnes troupes, brula ses vaisseaux, et dit à son armée : “Voilà votre patrie.”

Un moine jouant à la paumée avec FRANÇOIS I contre plusieurs seigneurs, fit adroitement un coup de raquette qui décida la partie en faveur du roi. Le prince surpris dit : “Voilà un bon coup de moine.—Sire, repartit finement le moine, ce sera un coup d'abbé, quand il plaira à votre majesté.”

Un poète présenta un sonnet de sa composition au pape CLEMENT VII. Celui-ci, jettant les yeux dessus, apparçut au second vers une syllabe de trop, et le fit observer au poète. Celui-ci lui répondit : “Que sa Sainteté daigne continuer de lire ; il se trouvera quelque vers où il y en aura une de moins ; ainsi l'une ira pour l'autre.”

Lorsqu'on vint dire au grand COLBERT que le poète HENNAULT avait fait contre lui ce fameux sonnet : *Ministre lâche, &c.* il refusa de le lire, et demanda seulement si le roi y était offensé. On lui répondit que non. “En ce cas, reprit Colbert, laissez l'auteur tranquille.”

Un jour, l'abbé NOLLET alla faire sa cour à un homme en place, dont la protection pouvait lui être utile, et lui présenta ses ouvrages. Le protecteur lui dit froidement qu'il ne lisait jamais de ces sortes de livres. “Monsieur, répondit l'abbé Nollet, voulez-vous permettre que je les laisse dans votre antichambre ; il s'y trouvera peut-être des gens d'esprit qui les liront avec plaisir.”